LE SIVOM
DES PLAINES ET COTEAUX DU VOLVESTRE
SERVICE GENERAL

40 Chemin de Chantemesse – 31310 Rieux-Volvestre
Tél. : 05 61 90 87 10
□ : rh.direction@sivom-volvestre.fr

PROCES-VERBAL

Comité syndical
Séance du 9 septembre 2026

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES : 28

Présents : 24 **Pouvoirs** : 00 **Votants** : 24 **Absents / excusés : 4** **Date de la convocation** : 03/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre, à dix-huit heures trente, le comité syndical du SIVOM des Plaines et Coteaux du Volvestre, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Yves CARON-JOURDA, Président.

PRESENTS : Jean-Marc MANFRIN, Sophie JEAN, Bernard DELCROIX, Noémi FRIEDEL, Jacques BABY, Katty ROBINEAU, Charles NAYLIES, Miguel JOSSE, Gérard LAZARO, Marie-Josée CARUSO, Jean-Michel CAZAUX, Magali MASSE, Maryse VEZAT-BARONIA, Yves CARON-JOURDA, Sébastien CARON, Daniel ESCORIHUELA, Roger SANTA CRUZ, Laëtitia SEGALA, Sophie CHAVY, Patrick LEFEBVRE, Marine GOURS, Pierre CAILLET, Michel DEJEAN, Jean-Marc DEVIC.

ABSENTS REMPLACES : Michel CASTAN (remplacé par Noémi FRIEDEL), Fabrice GRAGLIA (remplacé par Katty ROBINEAU), Jean CHALDUC (remplacé par Gérard LAZARO), Serge PICARD (remplacé par Sophie CHAVY)

ABSENTS : Baptiste PAREDES, Louis ANGLAS, Olivier CORNET

SECRETAIRE : Jean-Michel CAZAUX

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Commissions du SIVOM – Année 2026
3. Autorisation de remisage à domicile d'un véhicule de service
4. Arrêté portant aménagement temporaire des horaires de travail des agents du service technique
5. Devis Berger-Levrault – Offre WeMagnus actualisée
6. Vente à la commune de Lavelanet-de-Comminges
   - Vente de l'alambic
   - Vente des parcelles situées en zone économique
   - Bâche incendie : cession à titre gratuit de la bâche située à proximité de l'ANRAS.
7. Courrier de la Préfecture – Bureau du contrôle de légalité du 14 août 2026 : demande avis de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) – Service du Domaine.
8. Restauration
   - Courrier de la mairie de Saint-Julien relatif à API Restauration
   - Reprise éventuelle par le SAS du Volvestre des agents SIVOM
   - Convention de mise à disposition des locaux de restauration au SAS du Volvestre
   - Commune de Salles-sur-Garonne – Reprise de la compétence restauration scolaire
   - Réception de la requête en recours pour excès de pouvoir du 17 août 2026 (délibération autorisant le SIVOM à prendre acte de la requête et à y répondre)
9. Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30.
Monsieur Jean-Michel CAZAUX est proposé comme secrétaire de séance.
Le Comité syndical approuve à l'unanimité cette désignation.
Monsieur le Président rend hommage à Mme Carole PORQUERAS, membre du Comité syndical.
Une minute de silence est observée en sa mémoire.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2026 et demande si celui-ci appelle des observations ou modifications.
Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Pour : 24	**Contre : 0**	**Abstention : 0**	**Non-participation : 0**

2. COMMISSIONS DU SIVOM – ANNEE 2026

Monsieur le Président présente la composition des différentes commissions syndicales pour l'année 2026. La composition des commissions, jointe en annexe au présent procès-verbal, est officialisée.
Le Comité syndical prend acte de la composition des commissions syndicales pour l'année 2026.

3. AUTORISATION DE REMISAGE A DOMICILE D'UN VEHICULE DE SERVICE

Monsieur le Président présente les modalités relatives à la mise à disposition d'un véhicule de service au bénéfice de M. Sébastien M., agent du service technique.
Le véhicule concerné est un Renault Berlingo utilitaire, deux places.
Compte tenu des nécessités de service et des périodes d'astreinte, le remisage du véhicule au domicile de l'agent est autorisé. L'agent assure une astreinte à raison d'un week-end par mois.
Le véhicule est destiné prioritairement aux besoins du service et aux interventions liées aux périodes d'astreinte. Une attestation d'assurance de l'agent sera demandée.
Avantage en nature : Il est prévu la prise en compte d'un avantage en nature d'un montant de 100 € par mois, à compter du 1er septembre 2026.
Cet avantage sera intégré aux éléments de paie conformément aux règles applicables.
La question de l'organisation des astreintes du service technique fera l'objet d'un examen lors d'un prochain Comité syndical.
La proposition est soumise au vote.
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve cette proposition.

Pour : 24	**Contre : 0**	**Abstention : 0**	**Non-participation : 0**

4. ARRETE PORTANT AMENAGEMENT TEMPORAIRE DES HORAIRES DE TRAVAIL DES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Président présente les modalités d'aménagement des horaires de travail du service technique. Les horaires habituels de travail sont les suivants :

- Du 1er juillet au 31 juillet : 6h00 – 13h00
- Du 1er août au 30 septembre : 7h00 – 14h00
- Du 1er octobre au 30 juin : 8h00 – 15h00
- Avec une pause de 20 minutes

Un arrêté du Président en date du 29 juillet 2026 prévoit un aménagement temporaire des horaires du service technique en période de fortes chaleurs. Ainsi, les horaires habituels du mois de juillet, soit 6h00 – 13h00, pourront exceptionnellement être maintenus au mois d'août afin de limiter l'exposition des agents aux fortes chaleurs.
Monsieur le Président précise que cette mesure est provisoire et qu'une délibération du Comité syndical devra intervenir afin d'encadrer durablement les éventuels aménagements d'horaires en période de fortes chaleurs.
La proposition est soumise au vote.
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve cette proposition.

Pour : 24	**Contre : 0**	**Abstention : 0**	**Non-participation : 0**

5. DEVIS BERGER-LEVRAULT – OFFRE WEMAGNUS ACTUALISEE

Monsieur CAZAUX présente le projet d'évolution des logiciels utilisés par le Service Général.
À l'origine, le projet consistait à équiper le Service Général avec la solution Berger-Levrault, déjà utilisée au SSIAD et au SAAD, afin d'harmoniser les logiciels au sein du SIVOM.
Cette solution présenterait notamment les avantages suivants :

- Un gain de temps dans la prise en main et la formation des agents
- La possibilité de s'appuyer sur l'expérience d'agents utilisant déjà Berger-Levrault
- Une facilitation des remplacements et de la continuité du service

Dans le cadre de cette réflexion, des devis ont également été demandés auprès d'AGEDI et de Cosoluce, afin de comparer les différentes solutions proposées et leurs coûts.
Concernant AGEDI, il est précisé que la nomenclature M22 du SAAD n'est pas encore disponible et que sa mise en place est prévue en fin d'année.
Les agents utilisateurs participeront aux réunions d'information et de présentation des différentes solutions, notamment à la réunion organisée avec AGEDI le 22 septembre 2026.
Monsieur CAZAUX précise que l'objectif est de comparer les différentes solutions. Les montants présentés sont les suivants :

Descriptions	Berger-Levrault	Cosoluce	AGEDI
Abonnement annuel	3 198,00 €	3 100,00 €	2 774,00 €
Complément assistance + formation	3 254,00 €	1 365,71 €	1 600,00 €
Pack Wedelib	0,00 €	693,08 €	0,00 €
Mise en service	675,00 €	915,00 €	1 450,00 €
Certificat électronique RGS**	470,00 €	600,00 €	—
Coloria – Hébergement SaaS	—	753,04 €	—
Total HT	7 597,00 €	7 426,83 €	—
TVA	1 519,40 €	1 485,37 €	—
Total TTC	9 116,40 €	8 912,20 €	—
Total 1ère année	—	—	5 824,00 €
Année suivante	—	—	452,00 €

Il est nécessaire de prendre une décision rapidement afin de permettre la télétransmission des documents budgétaires au format XML.
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve cette proposition, un élu ne prenant part au vote.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0	Non-participation : 1

6. VENTE A LA COMMUNE DE LAVELANET-DE-COMMINGES

Le Comité syndical examine les différentes opérations de cession et de mise à disposition de biens appartenant au SIVOM au profit de la commune de Lavelanet-de-Comminges.
Sont notamment présentés :

- La mise à disposition d'une quote-part de la parcelle cadastrée n° 761, appartenant au SIVOM et actuellement louée à Mme Chloé F
- Cession à titre gratuit d'une bâche-citerne souple acquise par le SIVOM en 2013
- La vente de l'alambic pour un montant de 5 000 €, avec émission d'un titre de recettes correspondant
- La vente des parcelles cadastrées section A n° 900, 583, 869, 1211 et 1240, représentant une superficie totale de 14 580 m², pour un montant total de 5 890,32 €
- La vente de la citerne souple de défense incendie et des équipements associés, pour un montant de 5 210 € TTC, permettant à la commune d'en assurer directement la gestion, l'entretien et l'utilisation

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve ces propositions, deux élus de la commune de Lavelanet-de-Comminges ne prenant pas part au vote.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0	Non-participation : 2

7. COURRIER DE LA PREFECTURE DU 14 AOUT 2026 – BUREAU DU CONTROLE DE LEGALITE : DEMANDE AVIS DE LA DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ÉTAT (DIE) – SERVICE DU DOMAINE – CUISINE CENTRALE

Monsieur le Président informe le Comité syndical que, par courrier en date du 14 août 2026, le Bureau du contrôle de légalité de la Préfecture de la Haute-Garonne a demandé la communication de l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) ainsi que des éléments permettant d'établir que les élus ont été informés de cet avis.
L'avis du Domaine avait évalué le bien à 666 000 €, tandis que les négociations en cours portent sur une offre d'acquisition d'un montant de 450 000 €.
Monsieur le Président indique avoir informé la Préfecture des négociations engagées avec le repreneur potentiel ainsi que de l'offre d'achat formulée et argumentée.
Il précise également que les élus ont été informés de l'avis du Domaine ainsi que des discussions et négociations en cours.
Le SIVOM reste dans l'attente du retour de la Préfecture.

8. RESTAURATION

Estimation des dépenses et recettes du 1er septembre au 31 décembre 2026

Monsieur le Président présente une estimation de la situation financière de l'activité restauration pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2026.
La situation prévisionnelle fait apparaître :

- Déficit au 31 août 2026 : - 5 758,18 €
- Estimation du déficit du 1er septembre au 31 décembre 2026 : - 12 250,00 €

Agents cuisine centrale

Monsieur le Président informe le Comité syndical de l'évolution de l'organisation de l'activité de la cuisine centrale.
Concernant Florence L., Marie-Hélène T. et Richard R., leur reprise par le SAS du Volvestre, dans le cadre de la poursuite des activités de la cuisine centrale, est en cours de finalisation.

Courrier de la mairie de St Julien

Le Président informe le Comité syndical de la réception d'un courrier de la commune de Saint-Julien indiquant qu'à compter du 1er septembre 2026, la commune confie à la société API Restauration la confection et la livraison des repas scolaires.
Le Comité syndical prend acte de cette information.

Mme VEZAT-BARONIA remercie, au nom du Comité syndical, Monsieur le Président pour le travail réalisé dans le cadre des négociations et pour les résultats obtenus.

Mise à disposition des locaux

Monsieur le Président présente la convention relative à la mise à disposition des locaux du SIVOM au profit du SAS du Volvestre.
Le SAS du Volvestre exercera son activité dans les locaux du SIVOM.
La mise à disposition est prévue sur la base de :

- 1 500 € par mois au titre du loyer
- 1 500 € par mois au titre des charges

La signature du compromis de vente sous seing privé étant prochainement prévue, la convention est conclue dans l'attente de la signature de l'acte authentique de cession des locaux.
Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve les termes de la convention de mise à disposition des locaux au profit de la société « Le SAS du Volvestre.

Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0	Non-participation : 0

Procédure contentieuse engagée par la commune de Salles-sur-Garonne

Monsieur le Président informe le Comité syndical que le SIVOM a reçu le 17 août 2026, une requête en recours pour excès de pouvoir introduite par la commune de Salles-sur-Garonne devant le Tribunal

administratif de Toulouse.
Cette procédure fait suite au refus du SIVOM de procéder au remboursement des sommes versées par la commune dans le cadre de l'indemnité de sortie liée à la compétence restauration.
Dans ce contexte, il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à assurer la défense des intérêts du SIVOM et à mandater le cabinet CARBONE AVOCATS, pour représenter le SIVOM devant le Tribunal administratif de Toulouse.
Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve ces propositions, trois élus de la commune de Salles-sur-Garonne ne prenant pas part au vote.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0	Non-participation : 3

9. QUESTIONS DIVERSES

- VENTE SIVOM

Monsieur le Président informe le Comité syndical de la signature de l'acte de vente entre le SIVOM et Lucie S., intervenue le 10 septembre 2026 à 17h30.

- DEMANDE D'ACQUISITION DU LOGEMENT « LA CAVE »

Le Comité syndical est informé de la demande d'acquisition du logement dénommé « La Cave », situé 1382, route de Saint-Julien à Lavelanet-de-Comminges, formulée par les locataires actuels.
Le bien a fait l'objet d'une estimation par la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) – Service du Domaine, à hauteur de 50 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 15 %.
Monsieur le Président indique être favorable au principe de cette vente et soumet la question au Comité syndical.
Au cours des échanges, M. CAILLET exprime son désaccord, estimant qu'il n'est pas opportun de dissocier le logement du bâtiment de la cave coopérative. Il considère également que l'estimation du logement est trop basse tandis que celle de la cave coopérative serait trop élevée.
Mme JEAN souligne que la vente du logement séparément pourrait compromettre une éventuelle acquisition ultérieure de l'ensemble de la « Cave ».
Mme VEZAT-BARONIA propose de prendre le temps de la réflexion et d'étudier la possibilité de faire réévaluer le bien.
Après échanges, le Comité syndical décide d'ajourner la décision relative à la vente du logement, afin de disposer d'un délai de réflexion et d'examiner notamment la possibilité d'une nouvelle évaluation du bien.

- SDIS 31 – COURRIER RELATIF A LA MOBILISATION DES EMPLOYEURS PARTENAIRES

Monsieur le Président informe le Comité syndical de la réception d'un courrier de remerciements du SDIS 31, adressé notamment aux collectivités ayant facilité la disponibilité de leurs sapeurs-pompiers volontaires pendant la période estivale.
Il précise également que les communes peuvent, si elles le souhaitent, attribuer une subvention au SDIS 31 afin de soutenir son action.

- OBSEQUES DE MADAME CAROLE PORQUERAS

À l'occasion des obsèques de Mme Carole PORQUERAS, une gerbe a été livrée au nom des élus du Comité syndical et de l'ensemble du personnel du SIVOM de Rieux-Volvestre.

- REMERCIEMENTS DE M. ESQUIROL

M. ESQUIROL adresse ses remerciements aux élus pour le repas qui lui a été offert à l'occasion de la fin de son mandat.

- RH - CONTRATS

Aymeric G. : fin du CDD le 31 août 2026 - pas renouvelé.
Nicolas L. : fin du CDD le 30 septembre 2026. Un renouvellement est à préparer, en lien avec le départ de Richard R.

- COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Monsieur le Président rappelle la réunion du Comité social territorial du 21 septembre 2026, notamment consacrée à la validation du protocole électoral relatif aux élections professionnelles du 10 décembre 2026. La possibilité de mettre en place un vote par correspondance est également évoquée.

- RECRUTEMENT SAISONNIER

Une demande de recrutement saisonnier concernant Raphaël N. est présentée pour la période du 2 juin 2027 au 28 août 2027.
La proposition est soumise au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve cette proposition.

Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0	Non-participation : 0

- SITUATIONS DES AGENTS EN ARRET DE LONGUE DUREE

Un point est effectué sur les différentes situations en cours :

- Ludovic N. : suivi de la Période de Préparation au Reclassement (PPR) et des démarches de reclassement
- Fabrice W. : réunion de bilan à la suite de l'expertise médicale
- Eric B. : réunion de bilan à la suite de l'expertise médicale

- RESSOURCES HUMAINES - Pôle Autonomie

Monsieur le Président présente les besoins en personnel du Pôle Autonomie.
Il est proposé :

- La création d'un emploi de psychologue à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires, à compter du 1er octobre 2026, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 12 mois
- La création d'un emploi permanent de psychologue à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires, à compter du 1er octobre 2026
- La création d'un emploi d'aide à domicile à temps non complet à raison de 17 heures hebdomadaires, à compter du 1er octobre 2026, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 12 mois

La proposition est soumise au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve cette proposition.

Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0	Non-participation : 0

- PERSONNEL – SITUATIONS EN COURS

- Roland R. : mise en place du temps partiel thérapeutique à 50 % ; formalités administratives en cours de finalisation avec le CDG31 et le service technique.
- Yves C. : procédure d'expertise à engager.

- LUDOVIC N. – PPR / STAGE D'OBSERVATION

- Stage d'observation au SSIAD confirmé à compter du 28 septembre 2026, pour 4 semaines, renouvelable éventuellement une fois.
- Convention en cours de transmission pour signature.
- Une nouvelle période d'observation dans un autre service pourra être étudiée en novembre / décembre 2026.
- Poursuite des recherches d'immersion ou d'emploi, notamment auprès de la CC de Carbonne et de la CC Cœur de Garonne.

- PORTAGE DES REPAS

- Réorganisation du portage suite au changement concernant Nadine S.
- Le SAS du Volvestre organise son remplacement.
- Formation de la nouvelle livreuse par Nadine S. afin d'assurer la continuité du service.

- DOCUMENT UNIQUE

- Document Unique à préparer.
- Présentation envisagée au CST d'octobre ou novembre 2026.

- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

- DDFIP : relance effectuée par Mme POTIER-NAYRAL auprès de la DDFIP.
- Le Président est dans l'attente d'une prise de contact pour préparer le courrier de demande de subvention exceptionnelle, à transmettre avant le 15 septembre 2026.

- Maladies 2025 / Remboursements

- Bilan des absences maladie 2025 et point sur les remboursements

- CAMPING – NETTOYAGE DES BLOCS SANITAIRES

- Depuis le 31 août 2026, Corinne R. n'assure plus le nettoyage des blocs sanitaires.

- Nouvelle organisation avec un agent saisonnier du camping : 5 heures complémentaires par semaine.

- CORINNE R. – SAINT-JULIEN / CANTINE
- Étude d'une éventuelle augmentation du temps de travail en lien avec les tâches supplémentaires de la cantine.
- Évaluation du besoin après la première semaine de fonctionnement.

- STAGES / IMMERSIONS
- Aide à la personne : demande de stage d'immersion d'une semaine minimum ; possibilités d'accueil en cours d'étude.
- Service technique : accueil envisagé de 2 élèves en octobre 2026 - modalités à organiser

- ALINE / ATD – EXONERATION AIDE A DOMICILE
- Éléments relatifs à l'exonération URSSAF transmis à Berger-Levrault pour analyse et régularisation du dossier

- BILAN DES STRUCTURES TOURISTIQUES

M. JOSSE présente les résultats des mois de juillet et août 2026.

Taux d'occupation par hébergement :

BILAN JUILLET 2026

Taux d'occupation par hébergement :

- Chalets : 33,55 %
  (2025 : 69,03 %)
  Clientèle : 1 client longue durée, clientèle professionnelle et touristique.
  → Réservations professionnelles nettement moins nombreuses qu'en juillet 2025.
- Mobil-homes : 36,95 %
  (2025 : 41,93 %)
  Clientèle : professionnelle, groupes et touristique.
- Cocosweets : 66,13 %
  Clientèle : longue durée, cyclistes et randonneurs.
- Emplacements : 22,77 %
  (2025 : 26,78 %)
  Clientèle : longue durée, professionnelle et touristique.

BILAN AOÛT 2026

Taux d'occupation par hébergement :

- Chalets : 41,61 %
  (2025 : 59,03 %)
  Clientèle : 1 client longue durée, clientèle professionnelle et touristique.
- Mobil-homes : 59,82 %
  (2025 : 70,97 %)
  Clientèle : professionnelle, groupes et touristique.
  → Séjours de courte durée (1 à 4 nuits) nettement plus nombreux en août 2026.
- Cocosweets : 37,90 %
  Clientèle : longue durée, cyclistes et randonneurs.
- Emplacements : 36,56 %
  (2025 : 36,85 %)
  Clientèle : longue durée, professionnelle et touristique.

Le Comité syndical prend acte de ses éléments.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président,
Yves CARON-JOURDA

S.I.V.O.M. des plaines et coteaux du Girou – Le Président – 31310 Rieux

Le secrétaire,
Jean-Michel CAZAUX